

Réponse à une question écrite

De Monsieur le Député

Dimitri Legasse

Du

26 novembre 2019

Numéro de la question : 18

Objet : Vigilance au sujet de la drogue Buddah Blue

Monsieur le Député,

De manière générale, la prévention des assuétudes et la promotion d'une bonne santé mentale est une priorité de santé publique. On sait qu'une politique de prévention efficace doit aller au-delà de l'information scientifique et la dissuasion par des actions répressives ponctuelles. La prévention doit être également travaillée sur le terrain, avec les acteurs de l'enseignement, en privilégiant la compréhension des comportements et l'analyse des représentations sociales. À ce propos, je vous invite à consulter les brochures éditées par les Fédérations des Institutions pour Toxicomane (Fedito) avec notre soutien.

La prévention des assuétudes doit aussi être menée en synergie avec les autres niveaux de pouvoir, vu la répartition des compétences en matière de santé. Comme je l'ai souligné lors de la précédente commission, je souhaite développer davantage de collaborations et de synergies en matière de santé avec mes collègues Barbara TRACHTE et Christie MORREALE.

Comme vous l'indiquez dans votre question la drogue « Buddah Blue » épargne encore la Belgique. Mais nous devons effectivement rester vigilants. Et plus globalement, nous devons accroître l'information sur les dangers de certaines substances inhalées par cigarette électronique à l'heure où notre pays déplore son premier décès lié à la cigarette électronique. Pour la prévention en matière de drogues, les écoles, en fonction de leurs besoins, peuvent faire appel aux services de prévention tels que les centres de planning familiaux, Infor-drogues, les services d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO), ou les Centres locaux de promotion de la santé (CLPS). Les écoles ont la possibilité de mener une action temporaire, ou un projet mené sur du plus long terme sur ce sujet.

La commission de Promotion de la Santé à l'École étant un organe d'avis, celle-ci ne

mène pas un travail spécifique sur l'information liée aux drogues. L'information liée aux drogues est en fait travaillée dans les projets des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE).

Par ailleurs, sachez pour votre bonne information que l'ONE propose une offre de formation continue aux professionnels des SPSE, et une formation sur la prévention des assuétudes chez les 12-18 ans et plus. Cette formation figure dans son catalogue de formations.

Dans l'enseignement supérieur hors-universitaire, chaque service de promotion de la santé à l'école (SPSE) organise des « points santé » dans les différentes Hautes écoles. Les SPSE se coordonnent alors avec d'autres services de prévention, tels que les plannings familiaux, Infor-drogues, etc. pour mener leurs projets.

Je vous remercie pour votre question.

Madame Bénédicte LINARD,
Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des femmes